


Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-16.250-0035740.2023.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom MIDI CUEILLETTE Adresse Chemin des Sables 31120 Portet-sur-Garonne Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité QUALISUD (FR-BIO-16) Adresse 6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Production • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique • (b) Animaux et produits animaux non transformés Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 19 mai 2023 11:29:25 +0200 CEST Lieu Marmande (FR)			I.8 Validité Certificat valable du 13/03/2023 au 31/12/2024		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
Vergers	Biologique	
pommes	Biologique	
poires	Biologique	
cerises	Biologique	
abricots	Biologique	
figues	Biologique	
mirabelles	Biologique	
Légumes frais sous abris	Biologique	
Légumes frais plein champ	Biologique	
Aillet	Biologique	
Artichaut	Biologique	
Asperges	Biologique	
Aubergine	Biologique	
basilic	Biologique	
Betterave	Biologique	
Blette	Biologique	
butternut	Biologique	
Cardons	Biologique	
Carottes	Biologique	
Céleri	Biologique	
Céleri-raves	Biologique	
chayotte	Biologique	
Chicorée	Biologique	
Chou cabu	Biologique	
Choux brocoli	Biologique	
choux cale	Biologique	
choux chinois	Biologique	
Choux frisés non pommés	Biologique	
Choux milan	Biologique	
Choux-fleurs	Biologique	
Choux-raves	Biologique	
ciboulette	Biologique	
Concombre	Biologique	
coriandre	Biologique	
Courge	Biologique	
Courgette	Biologique	
cressonnette du maroc	Biologique	
Epinard	Biologique	
Fenouil	Biologique	
Fèves	Biologique	
fraise	Biologique	
framboise	Biologique	
Haricot beurre	Biologique	
haricots grains	Biologique	
haricots plats	Biologique	
haricots verts	Biologique	
Laitue	Biologique	
laurier	Biologique	
Mâche	Biologique	
mélisse	Biologique	
menthe	Biologique	
musquée de provence	Biologique	
Navet	Biologique	
Oignon	Biologique	
Oseille	Biologique	
Panaïs	Biologique	
pastèque	Biologique	
pastèque à confiture	Biologique	
patates douces	Biologique	
Patissons	Biologique	
persil	Biologique	

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Petits pois	Biologique
	Piments	Biologique
	Poireaux	Biologique
	Poivron	Biologique
	Pommes de terre	Biologique
	potimarron	Biologique
	pourpier claytone	Biologique
	Radis	Biologique
	romarin	Biologique
	Roquette	Biologique
	Rutabaga	Biologique
	Salade	Biologique
	sauge	Biologique
thym	Biologique	
Tomate	Biologique	
tomate cerise	Biologique	
Topinambours	Biologique	
verveine	Biologique	
wazabina	Biologique	
Champignons et truffes : shitake - pleurotte - de paris - chanterrelle - girole - pieds de mouton - cépes	Biologique	
Commerce de détail de fruits et légumes frais	Biologique	
Fruits à pépins : pommes - poires - prunes - abricots - pêches - nectarines - fraises - framboises - myrtilles - melon - raisin - kiwi - coing - noix	Biologique	
Fruits à pépins et à noyau n.c.a. : pommes - poires - prunes - abricots - pêches - nectarines - fraises - melon - banane - citron - orange - clémentine - mandarine - pomelos - mangue - fruits de la passion - ananas - dates	Biologique	
Jus de fruits	Biologique	
Jus de pomme et autres jus	Biologique	
Légumes à feuilles ou à tiges : brocoli - choux divers - salades - poireaux - épinards - blettes - mâche	Biologique	
Légumes à fruits n.c.a. : citrouille - tomate - courgette - courges - concombre - poivrons - aubergines - haricots divers - melon - pastèque	Biologique	
Légumes à racine, à bulbe ou à tubercules (ne présentant pas une forte teneur en amidon ou inuline) : ail - échalotte - endives	Biologique	
Limonade	Biologique	
Œufs d'autres volailles, en coquille, frais	Biologique	
Œufs de poule, en coquille, frais	Biologique	
Racines et tubercules à amidon ou inuline comestibles : pommes de terre - oignon - carottes - radis - navets - endives - ail - échalotte - patates douces - gingembre	Biologique	
Viandes de volailles, fraîches ou réfrigérées : Poulet - pintade	Biologique	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	<p>II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848</p> <p>Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC</p> <p>Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf</p>	<p>II.9 Autres informations</p> <p>Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.</p>
	<p>DÉLIVRÉ</p>	